

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	38 (1950)
Heft:	773
Artikel:	Les droits de l'homme et de la femme à l'UNESCO
Autor:	Auscher, Janine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUE, 138, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Pour faire de grandes choses, peut-être en faut-il rêver de plus grandes.

Mme ROLAND.

Les droits de l'homme et de la femme
à l'UNESCO

de notre correspondante à Paris : Janine AUCHER

Le mois de décembre 1949 a été marqué par une recrudescence de l'activité parisienne de l'UNESCO. Les deux faits qui nous ont paru les plus marquants sont l'ouverture de la Conférence relative aux droits de la femme en matière d'éducation, et la célébration du premier anniversaire de la promulgation des Droits de l'Homme.

* * *

C'est M. Torrès Bodet, Directeur Général de l'UNESCO, qui prononça le discours inaugural de la conférence relative aux difficultés qu'ont les femmes à accéder à la culture. Il y affirma que l'égalité théorique ne suffit pas, et qu'il faut arriver à en faire une réalité pratique ; d'ailleurs, en la femme, on doit considérer la mère, dont l'influence peut être prépondérante sur l'enfant, aussi convient-il de la laisser accéder au plus haut degré de culture.

Pour mieux convaincre ses auditeurs, M. Torrès Bodet emploie une image saisissante : « Lorsque les régimes nazis et fascistes ont voulu détruire le visage humain ennobli par des siècles de civilisation, ils se sont d'abord attaqués à la femme. Ils ont tenté de la convertir en instrument muet d'une production en série, d'en faire la bête à enfantir les esclaves dont l'Etat-Moloch allait se nourrir. »

Il stigmatise ensuite l'égoïsme de certains hommes qui tentent de maintenir la femme en état d'infériorité, et il affirme que l'humanité ne pourra atteindre son plein épanouissement que par l'intervention de la femme libérée. Il rend hommage à la femme « qui sait allier la clairvoyance de la conscience morale à la sûreté de l'instinct, et discerner que les richesses spirituelles engagent l'acte du moment. »

Enfin, il expose que la tâche de l'UNESCO devant ce problème, devra consister à circonscrire et étudier les obstacles, et appliquer à chaque pays la solution qui lui convient. Les Etats Membres seront invités à accorder une attention particulière aux étudiantes. Et il conclut en appelant le jour où, toutes les femmes ayant reçu les biensfaits de la culture, ce jour deviendra celui de la paix et de la véritable compréhension internationale.

* * *

C'est encore M. Torrès Bodet qui, dans un discours d'une grande élévation, a célébré l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il insiste sur ce point que le fait d'avoir promulgué ladite déclaration ne suffit pas, et qu'il faut maintenant s'efforcer de la faire appliquer dans tous les pays du monde.

Il part du principe qu'à chaque droit correspond un devoir précis, sans lequel ledit droit ne peut s'exercer, et il met en garde les peuples contre une torpeur trompeuse, les invite à l'action permanente et à un effort incessant : « Aucun des droits de l'homme n'a été obtenu dans l'indolence ; aucun ne s'affermira dans la résignation. Tous exigent d'être sans cesse défendus et reconquis. »

ASSURANCE POUR LA VIEILLEUR
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Notre administration reçoit toujours des lettres d'abonnés au « Mouvement Féministe » disant qu'ils ne peuvent pas accepter « Femmes Suisses » parce qu'ils ne peuvent payer deux journaux.

Nous répétons que les abonnés au « Mouvement » reçoivent « Femmes Suisses »

d'office sans aucun versement spécial, il fait partie de leur abonnement.

Nous rappelons à ceux qui ne l'ont pas encore rempli, le bulletin vert qui sollicite le prix de l'abonnement 1950. Hâtez-vous, merci d'avance.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.



A nos abonnés



E 1436